

PREAMBULE

Conditions d'application

Préalablement à la signature de ce contrat, le client a été conseillé par la société Weblease sur l'ensemble des moyens permettant la création ou la location du Site Internet.

Les présentes conditions générales sont applicables à toute fourniture de prestations de création et/ou de refonte ou location d'un Site Internet au client ainsi que son suivi et sa maintenance. Il est précisé que dans le cas d'une prestation de location et d'hébergement d'un Site Internet, hors les contenus, tout site commandé par le biais de Weblease reste la propriété de Weblease. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales.

Cependant, les présentes dispositions peuvent être aménagées et/ou complétées et/ou modifiées par des conditions particulières de vente conclues par les parties dans le cadre d'un contrat cadre et/ou de collaboration, aménagées par des conditions spéciales prévues dans un Devis et/ou **bon de commande**.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Weblease, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Weblease.

Weblease se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de prestation de service à tout moment. Les dites conditions générales ont été mises à jour le 12/07/2023. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

ARTICLE 1 DEFINITIONS

Acompte : Désigne la somme forfaitaire fixée dans le **devis et/ou Bon de Commande** et devant être versée à titre d'acompte par le Client à la signature **du devis et/ou Bon de Commande**.

Cahier des Charges : Désigne le cahier des charges rédigé par Weblease sur la seule base des informations transmises par le Client ou collectés auprès de lui.

Client : Désigne le Client désigné dans le **devis et/ou Bon de Commande**.

Contenu Client : Désigne l'ensemble des éléments (fichiers, liens, textes, images et contenus vidéo) fournis par le Client à Weblease en vue de leur intégration sur le Site.

Contenu Weblease : Désigne l'ensemble des éléments (fichiers, liens, textes, images et contenus vidéo) créés par Weblease pour le compte du Client, en vue de leur intégration sur le Site.

Durée : Désigne la durée de fourniture des Services, telle que définie dans le devis et/ou Bon de Commande

Parties : Désigne ensemble Weblease et le Client.

Services : Désigne les services commandés par le Client dans le devis et/ou Bon de Commande.

Signes Distinctifs : Désigne les éléments d'identification propres au Client, soumis ou non à un droit de propriété intellectuelle (notamment : nom commercial, marques et logos).

Site : Désigne le site internet devant être réalisé par Weblease pour le compte du Client conformément au devis et/ou Bon de Commande et au Cahier des Charges.

Solution Internet globale : comprend la création, la mise en ligne et l'hébergement du Site Internet.

Nom de domaine : adresse unique permettant d'accéder à un Site Internet.

Charte Graphique : maquette graphique du Site Internet du Client (comprenant découpage ergonomique et montage)

Développement du Site : programmations informatiques permettant la mise à disposition de fonctionnalités spécifiques sur le Site

Contenu : textes et images que le Client souhaite voir figurer sur son Site, définis dans une demande de mise à jour ou de modification.

Hébergement dédié : un serveur informatique qui, lors d'une location, est mis à disposition du client par Weblease.

Mise à jour : modification du contenu et/ou de la Charte graphique ne remettant pas en cause l'architecture du Site.

Livraison : lors de la présentation du site en ligne, Weblease en explique les fonctionnalités au Client, qui matérialise son acceptation **dans un procès-verbal**.

ARTICLE 2 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Weblease propose des services de création, réalisation, refonte, location de site internet, interventions informatiques sur le CMS WordPress (installation de WordPress, configuration et optimisation de site) et maintenance de site internet.

Le Client reconnaît expressément que Weblease participe au sens des présentes à la conception, au développement, et à la réalisation du Site Internet du Client, de ses outils informatiques de gestion et d'administration mais en aucun cas à son contenu éditorial.

ARTICLE 3 MODALITÉS DE COMMANDE

1. Devis

Le devis est effectué gratuitement par Weblease à partir des échanges entre le Client et Weblease, et ce sans engagement pour le Client, sauf cas particulier mentionné par écrit sous forme de courriel au Client, notamment lorsque le devis entraîne un travail de recherche.

Le devis est envoyé par courriel au Client au format PDF. L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le Client. Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le Client tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée à travers la signature du Bon de Commande. Passé ce délai, Weblease est autorisé à modifier le prix.

2. Bon de Commande

L'acceptation d'un devis est matérialisée par un Bon de Commande signé par les deux parties, renvoyant aux présentes conditions générales de vente. Est assimilé à un bon de commande signé par les deux parties, un bon de commande adressé électroniquement par Weblease et accepté expressément par le Client par retour d'email. Weblease peut refuser tout Bon de Commande d'un Client dont notamment la solvabilité ne lui semblerait pas établie.

Ce document indique clairement :

- Les nom et adresse du Client, ainsi que l'adresse d'envoi de la facture
- La nature précise et l'énonciation de toutes les fonctionnalités incluses dans la commande
- Le montant du service selon les tarifs en vigueur, les remises et/ou avantages tarifaires.

Le Client doit retourner le Bon de Commande signé dans les huit (8) jours ouvrables suivant sa réception. En toute hypothèse, le Bon de Commande doit être renvoyé par le Client à Weblease au plus tard huit (8) jours ouvrables avant la date de début prévue de la mise en œuvre.

En l'absence de retour du bon de commande signé dans les délais mentionnés ci-dessus, Weblease se réserve le droit de considérer le bon de commande comme une offre non acceptée, et par conséquent de ne pas réaliser le service.

Weblease procède à la réalisation du Site Internet dédié au Client à la réception du Bon de Commande rempli par le Client, du paiement de l'acompte correspondant s'il s'agit d'une création, ainsi que du contrat signé par le Client.

Aucune modification apportée par le Client sur le Bon de Commande ne peut être prise en compte par Weblease sans l'accord préalable et écrit de Weblease.

3. Rédaction et signature du Cahier des Charges

Le Client s'engage à communiquer à Weblease l'exhaustivité de ses besoins quant aux fonctions et à la présentation du Site à réaliser. A titre de condition déterminante, il est convenu que la responsabilité quant à l'expression des besoins du Client incombe à celui-ci, Weblease ne pouvant se voir reprocher un défaut de conseil à ce titre quand bien même celle-ci aurait apporté son aide au Client à ce titre.

Weblease rédigera sur cette base un Cahier des Charges. Le Site sera réalisé exclusivement sur la base du Cahier des Charges, à l'exclusion de tout autre document ou information échangé antérieurement entre les Parties. Ce Cahier des Charges sera soumis, pour validation, à la signature du Client. Toute modification ultérieure de ce Cahier des Charges devra avoir fait l'objet d'un devis et d'un accord écrit entre les Parties.

Le Client reconnaît et accepte dès à présent que le temps passé par Weblease à la rédaction du Cahier des Charges est considéré comme une exécution de Services donc soumis aux conditions de règlement stipulées par l'Article 4.1 du présent contrat.

Le nombre d'aller et retour (A/R) pour correction et validation n'excédera pas les 3 A/R.

ARTICLE 4 TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

1. Tarifs applicables

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de signature du Bon de Commande ci-dessus défini à l'Article 3. Ils font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies, **exprimés TTC**. Les taxes afférentes sont celles en vigueur au jour de la commande. Les tarifs sont à la disposition des Clients sur demande.

Dans le cas d'une vente création et/ou refonte, Weblease se réserve la possibilité de solliciter un acompte égal au minimum à **50 % du total TTC** de la prestation dès la signature du Bon de Commande. Le solde du prix devra être réglé à la mise en ligne du Site.

Dans le cas d'une location, l'ouverture de l'abonnement commence dès la signature du Bon de Commande et la première mensualité commence **30 jours après ladite signature**.

2. Condition de facturation et de règlement

2.1. *Création / Refonte Site Internet*

Le règlement des frais peut se faire selon le choix du Client, **soit en espèce, soit par virement bancaire**, à la date d'échéance figurant sur le Bon de Commande pour l'acompte et sur la facture adressée au Client à la mise en ligne.

Conformément à l'Article 13 du présent contrat, il appartient au Client de solliciter le renouvellement de la maintenance de son site internet avec un délai suffisant de sorte que le paiement soit effectivement reçu par Weblease avant expiration de la maintenance précédente. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services.

Les prestations annexes comme les remises en état ou autres travaux de récupération sur le site, conduit à un règlement à la commande, avant la réalisation du devis correspondant aux travaux.

2.2. *Location de Site Internet*

Le règlement des mensualités sera **selon le choix du client par prélèvement bancaire**. Dans le cas où le client choisit des options supplémentaires, le prix des options sera ajouté au prix facturé mensuellement. Aucune option ajoutée ne fait office de réengagement ou de prolongement du contrat en cours.

La facture sera établie mensuellement par Weblease sur la base du Bon de Commande défini à l'Article 3 du présent contrat.

3. **Règlement hors délai**

Tout incident et/ou retard de paiement du solde entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et de recouvrement y afférents. Weblease mettra en place la procédure de relance suivante :

- Envoi d'une première relance par courriel **5 jours après la date d'émission de la facture**.
- **10 jours après la première relance restée infructueuse, envoi d'une seconde relance par courriel.**

4. **Suspension des Prestations :**

Weblease se réserve le droit de suspendre le service assuré par le présent contrat, 5 jours à compter de la date d'envoi du deuxième email ou courrier de rappel.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Weblease de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'Article 11 :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour Weblease d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'Article 11.
- Postérieurement à une ultime injonction délivrée par courrier électronique et sans retour du Client, Weblease se réserve le droit de supprimer tout le travail effectué pour la création et/ou refonte ou location du Site Internet et de résilier le contrat pour défaut de paiement et/ou comportement illicite.

Dans tous les cas de figures, le Client reste redevable du montant total du contrat incluant les frais et pénalités cités. Des pénalités de retard calculées au taux de **12%** et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de **50 € TTC**, seront acquises automatiquement et de plein droit, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Toute reprise des prestations suspendues est subordonnée au règlement intégral des factures impayées par le Client.

ARTICLE 5 MOYENS

Weblease s'engage à mettre à disposition le Site Internet commandé. Il doit être valide et conforme aux standards de la profession. Weblease s'engage toutefois uniquement sur une **obligation de moyen**. Le Client convient que le réseau internet est difficilement maîtrisable par sa constante évolution et qu'il n'est pas possible de ce fait d'en contrôler tous les acteurs ou tous les rouages.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE WEBLEASE

1. Engagements de Weblease

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, Weblease s'engage à :

- Concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au devis accepté par le Client;
- **Informer régulièrement le Client sur l'avancée de la réalisation du contrat ;**
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
- Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

2. Dispositions spécifiques

Sauf conditions spécifiques ou autres contrats conclus avec le Client pour d'autres services proposés par Weblease, ce dernier ne garantit pas :

- La satisfaction de l'ensemble des besoins ou attentes que le Client pourrait avoir relativement au Site, mais uniquement ceux ayant fait l'objet d'une expression et d'une description précise dans le Cahier des Charges ;
- L'absence d'anomalies : le Site pouvant présenter des erreurs de fonctionnement dont la correction s'opérera dans le cadre des services de maintenance définis dans le Bon de Commande ;
- Le classement du site dans les moteurs de recherche mais garanti toutefois son **indexation sur les moteurs de recherche.**
- L'attractivité, la rentabilité ou le taux d'audience du Site
- La continuité, l'absence ou le ralentissement des services d'ordre technique fournis par Weblease (ex : hébergement, etc.), ceux-ci étant, comme toute application informatique, susceptibles de dysfonctionnements, anomalies, erreurs ou interruptions.

3. Responsabilité de Weblease

Pour la location de site internet, Weblease assure le dépôt et la location du nom de domaine du client, l'hébergement Internet, les sauvegardes, la maintenance, les modifications, les conseils, l'évolution ainsi que les formalités administratives pendant toute la durée de la location.

Indépendamment du service souscrit par le client (création/refonte ou location), en aucun cas, la responsabilité de Weblease ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ou mauvaises utilisations.

faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Weblease n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance.

force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de Weblease.

arrêt de l'hébergement sur demande des autorités judiciaires.

divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

défaillance des matériels ou des fournisseurs d'accès du Client.

défaut du règlement des charges sous la responsabilité du client (notamment hébergement et nom de domaine dans le cas d'une vente).

Weblease se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité de tout partie des Services pour des raisons de maintenance, d'amélioration ou de mise à jour envisagées, et ce, sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis-à-vis du Client.

Dans le cadre d'une location, Weblease se réserve le droit d'interrompre la diffusion du site Internet loué au Client si ce Site Internet constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de Weblease suite à un piratage dudit site ou si le contenu de ce site ne serait pas en accord avec la charte de Weblease. Weblease s'engage à rétablir la diffusion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

4. Limites de Responsabilités

- a. Spécifiquement dans le cadre de la vente création/refonte de Site Internet, Weblease décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème premium ou gratuit qui ne serait plus développé par la suite et qui serait devenu incompatible avec la dernière version de WordPress. Dans ce cas précis, la maintenance du thème ne pourra plus se faire par Weblease, sans droit à indemnités. En tout état de cause, Weblease pourra proposer au Client un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème.
- b. Les réalisations de Weblease utilisent des logiciels développés par des tiers tels que WordPress, des plugins, un thème gratuit ou premium. En aucun cas, Weblease ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement de ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services éventuellement associés (réseaux sociaux, etc...). La mise à jour de WordPress et des modules sont sous la responsabilité du Client, sauf si celui-ci a souscrit un contrat de maintenance ou un contrat de location.
- c. Weblease prend à sa charge les premiers frais inhérents au thème et aux plugins premium sous licence payante. Le renouvellement de ces licences est normalement inclus dans le cadre d'un contrat de maintenance annuel, exception faite de modifications ultérieures des conditions de vente du fournisseur du thème ou du plugin, engendrant une augmentation excessive des frais d'abonnement annuel. Dans ces conditions, Weblease ne renouvellera pas la licence concernée et ne pourra être tenu pour responsable. Le Client, prévenu par Weblease des modifications de vente du fournisseur, sera seul responsable de renouveler à ses frais la ou les licences. En tout état de cause, Weblease pourra proposer au Client un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème ou plugin.
- d. Weblease ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant il s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du Client dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.
- e. Weblease ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, Weblease informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

ARTICLE 7 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT.

1. Fourniture des codes d'accès

Le Client s'engage à fournir à Weblease l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat, et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement afin que Weblease puisse procéder à l'installation du site internet et intervenir pour la maintenance de ce site.

2. Fourniture des contenus

Spécifiquement pour la vente de création/refonte site internet, le Client s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec Weblease en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par Weblease.

3. Délai de fourniture des contenus

Spécifiquement pour la vente de création/refonte site internet, le Client s'engage à fournir à Weblease, sous un délai de **15 jours** après la date de l'acceptation de l'offre, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté. Passé ce délai, la facture finale dans le cadre d'une création de site sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total par tranches de quinze (15) jours écoulés. Par exemple, si le Client fournit ses éléments, 22 jours écoulés après la date de la signature du bon de commande, la facture définitive sera majorée de 7,3%.

4. Propriété intellectuelle

Le Client doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments ainsi qu'aux autres documents de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers. Il s'engage en conséquence à assumer les risques liés à l'intégrité des productions et des contenus mis en ligne.

Par ailleurs, le Client s'engage à ne fournir à Weblease que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

5. Collaboration active

Le Client s'engage à collaborer activement avec Weblease en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Weblease ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non- respect de cet engagement par le Client.

6. Sauvegarde des contenus

Le Client s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies à Weblease qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par Weblease ou par toute autre personne.

7. Paiement

Le Client s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués à la commande. Dans le cadre d'une location, le client comprend que le travail du reste important fourni par Weblease doit être amorti sur une période minimale d'un an. Il s'engage donc à ne pas rompre son engagement pendant cette période. Seul un cas de force majeure au sens de l'Article 18.2 et après discussion avec Weblease peut libérer le client de cette contrainte.

8. Droit de Publicité

a. Références

Le Client autorise Weblease à citer son nom et sa dénomination sociale ainsi que son URL, les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale de Weblease.

Le Client est informé qu'un lien vers son site sera réalisé depuis le site de Weblease. Cela aura pour effet d'augmenter sa visibilité dans les moteurs de recherches. Il peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé à Weblease.

b. Mention bas de page

Le Client s'engage à faire figurer en bas de chaque page de son site internet la mention discrète « Site réalisé par Weblease », éventuellement accompagné d'un lien pointant vers le site internet de Weblease.

9. Responsabilités du Client

Il s'engage à user de son droit de modification de ses pages internet avec parcimonie et intelligence.

En aucun cas, la responsabilité de Weblease ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système). Exception faite de dispositions particulières qui entrent dans le cadre de la souscription à d'autres services proposés par Weblease.

La responsabilité de Weblease ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (...), au même titre que tout autre contenu ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité de Weblease ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le Client.

Weblease décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du Client ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du Client (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au Client) ; de dommages que pourraient subir les équipements du Client, Weblease n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

ARTICLE 8 OBLIGATION DE COOPÉRATION

Les Parties rappellent que l'exécution des Services nécessite une coopération active et régulière entre le Client et Weblease. Cette collaboration est tributaire de :

- L'expression précise et détaillée par le Client est sous sa responsabilité, de ses besoins concernant la présentation graphique, l'ergonomie, le contenu éditorial, les fonctionnalités du Site, de sorte que le périmètre des Services puisse être défini avec précision et exhaustivité, étant convenu que Weblease ne sera tenu de réaliser que les seuls travaux correspondant aux besoins spécifiquement exprimés et détaillés dans le Cahier des Charges, à l'exception de tous autres travaux qui en seraient l'accessoire, le complément ou la suite ;
- La mise à disposition par le Client à Weblease de tous les documents, renseignements, ressources humaines et techniques et éléments existants, nécessaires à la fourniture des Services ;
- Un engagement de s'alerter mutuellement de l'apparition de toute difficulté rencontrée au cours de l'exécution des Services.

A ce titre, le Client s'engage à répondre promptement à toutes demandes de Weblease concernant la communication de Contenus Clients ou la validation des projets et maquettes proposées par Weblease.

Dans le cas où les Services consistent en une refonte du Site Internet existant du Client, celui-ci s'engage à mettre à disposition de Weblease un accès distant à son environnement d'hébergement et d'administration afin de récupérer les éléments fondamentaux.

ARTICLE 9 REALISATION DU SITE INTERNET

1. Processus de création du Site

a. Droit de regard

Weblease s'engage à soumettre à l'approbation écrite du Client le projet du Site, sous forme de maquettes, avant la réalisation des développements informatiques. Le Client disposera d'un délai de **5 Jours Ouvrés** maximum à compter de la réception effective de ladite proposition pour transmettre sa position sur le projet proposé à défaut de quoi il sera réputé accepté.

Les éventuels refus ou demandes de modification du Client ne pourront être inspirés que par des motifs raisonnables ou parce que le projet n'est pas de nature à respecter les critères qualitatifs convenus dans le Cahier des Charges. Tout changement ultérieur pourra faire l'objet d'une estimation du temps supplémentaire destiné à la recherche et aux modifications du contenu déjà intégré.

Le Client accepte que si le projet du Site, en dépit de sa conformité au Cahier des Charges, ne fait pas l'objet d'une approbation écrite du Client au bout de la **3ème présentation** qui lui en est faite, Weblease pourra annuler la commande. Dans une telle hypothèse, le Client ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement des sommes versées ou au versement d'une quelconque indemnité.

Le nombre d'aller et retour (A/R) pour correction et validation n'excédera pas les **3 A/R**.

b. Nom de domaine et hébergement

Les prestations de création ou de refonte de site internet s'entendent hors achat de nom de domaine et hors hébergement, ceux-ci étant à la charge du Client. Weblease peut proposer au Client de contracter chez son partenaire, mais le Client est libre du choix de son fournisseur.

Dans le cadre d'une location, le Site Internet du client sera hébergé sur le partenaire de Weblease qui se chargera des transferts nécessaires.

1. Choix du nom de domaine

Le Client indiquera son choix en matière de nom de domaine lors de la signature du contrat dans la rubrique «nom de domaine» prévue à cet effet au niveau du Bon de Commande. Une fois le nom de domaine validé par Weblease, le Client reconnaît être le seul responsable de la protection de son nom de domaine notamment au regard du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

2. Règles de nommage :

Acceptation : Toute demande d'enregistrement d'un nom de domaine suppose l'acceptation préalable et sans réserve des régies administratives et techniques de nommage régissant le niveau d'enregistrement sollicité ainsi que l'acceptation, le cas

échéant, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Justificatif : Le Client devra fournir à Weblease les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré

3. Transfert du nom de domaine :

Transfert entrant : Weblease mettra tous les moyens en œuvre pour permettre le transfert entrant du nom de domaine choisi par le Client. En cas d'impossibilité de transférer le nom de domaine choisi par le Client dans les 15 jours qui suivent la date de signature du contrat, le Client s'engage à choisir un autre nom de domaine.

Transfert sortant : Weblease se réserve la faculté de s'opposer à toute demande de transfert sortant d'un ou plusieurs noms de domaine dès lors que le Client serait débiteur, pour l'un de ces noms, de n'importe quelle somme due au titre du présent contrat. Weblease s'engage à faciliter le transfert sortant du nom de domaine à échéance du contrat.

4. Installation sur le serveur d'hébergement

Weblease installe la base de données WordPress sur l'hébergement du Client ou, en cas de refonte de site, sur un serveur temporaire durant le temps de réalisation du site internet puis sur le serveur du Client ou sur le serveur dédié au client par Weblease dans le cas d'une location.

c. Intégration des contenus

Weblease procède à l'installation du thème, à la mise en place de l'arborescence et à l'intégration des textes, images, vidéos, etc... fournis par le Client.

Le Client est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre au Prestataire (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases...). A la livraison du site internet, le client disposera, s'il le souhaite, d'un accès de modification simple et sans risque sur seulement une partie du Contenu Client, qui lui permettra de modifier les informations qu'il veut en toute autonomie. Si le Client vient à décider de demander à Weblease d'effectuer les modifications sur le Contenu Client, Weblease se réserve le droit de facturer un supplément au prorata du temps supplémentaire passé, après en avoir averti le Client par courriel.

Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, comme par exemple l'exploitation des fichiers et documents fournis par le Client, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé.

2. Délai de réalisation du Site

Weblease s'engage à faire ses meilleurs efforts pour réaliser le Site dans les délais convenus par les Parties dans le Bon de Commande. Sauf convention contraire et expresse entre les parties, les délais mentionnés dans le Bon de Commande sont indicatifs et tiennent compte de l'aléa inhérent à tout développement informatique.

Weblease ne serait en aucun cas être responsable d'un retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle, telles que notamment : le défaut de coopération du Client, le retard ou le caractère incomplet ou non conforme des informations ou documents devant être fournis par le Client, ou encore les conditions météorologiques. En conséquence, les Parties conviennent que le non-respect de délais convenus entre elles dans le Bon de Commande ne pourra être reproché à Weblease si sa cause réside dans des circonstances, quelles qu'en soient leur nature, imputables au Client ou extérieur à Weblease.

3. Livraison et achèvement des travaux

L'acceptation du Site par le Client donnera lieu à la signature par le Client d'un « Bon de Livraison ». La signature de ce bon vaut autorisation de mettre en ligne le Site et de le diffuser au public sous le nom de domaine réservé par le Client signifiant l'achèvement des travaux et l'émission de la facture pour règlement du solde conformément à l'Article 4 du présent contrat.

Durant quinze (15) jours suivant la mise en ligne du site internet, le CLIENT pourra demander des modifications mineures du contenu du site, c'est-à-dire la légère modification des couleurs, centralisation de boutons, etc. Les changements plus importants selon les types de service proposés par Weblease feront l'objet d'une nouvelle facturation.

ARTICLE 10 DURÉE DU CONTRAT

1. Planning

La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties au plus tard lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du Client apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

2. Retard de livraison

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement de Weblease mais du Client à qui il appartient, conformément à l'Article 7.2 et l'Article 9 du présent contrat, de fournir les

éléments nécessaires à la réalisation des travaux. Weblease décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le Client par suite de transmission insuffisante ou tardive de ces éléments.

Dans le cas où le CLIENT mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, Weblease se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés. Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

3. Durée de la Location

Afin d'éviter toute coupure de service, toutes les locations ont une durée initiale minimale d'un an pendant laquelle le client ne peut prétendre s'attribuer la propriété des travaux effectués par Weblease. Elle est ensuite reconductible tacitement pour une durée indéterminée.

Après une année minimum, et uniquement en fin de cette année de période contractuelle, le client peut demander un devis pour l'achat de son site Internet en location, avec le thème et les mises à jour en date de sa demande de rachat. Weblease effectuera sur demande du client le devis pour l'achat du site Internet en location duquel il déduira les montants réglés par le client.

Toute dénonciation antérieure à la période obligatoire d'une année entraînera l'exigibilité d'une pénalité fixée forfaitairement équivalant à six mois de loyer.

ARTICLE 11 MODIFICATION, ANNULATION DE COMMANDE ET RÉSILIATION DE CONTRAT

Toute modification ou annulation de prestation par le Client donnera lieu à un courriel de confirmation de la part de Weblease.

1. Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le Devis et/ou le Bon de Commande et approuvés par le Client. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le Client et approuvée par Weblease pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

2. Annulation par le Client

a. Conditions d'annulation de vente d'un site internet

En cas d'annulation des services de Weblease par le Client après la signature et la réception du Bon de Commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 30 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services de Weblease par le Client pendant la réalisation des travaux, le Prestataire se réserve le droit de retenir l'acompte à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

b. Conditions de résiliation de la location d'un site internet

Celle-ci ne peut intervenir dans la période initiale minimale de 1 an hors cas de force majeure conformément à l'Article 18.2 du présent contrat. Le non-respect de cette clause entraînera l'exigibilité d'une pénalité fixée forfaitairement, équivalant à six mois de loyer. Après la période contractuelle d'une année, le client pourra soit racheter son site et tombe de ce fait dans les conditions générales régissant la vente de création/refonte site internet de Weblease soit résilier son contrat de plein droit, sous réserve qu'il se soit acquitté de tous les paiements dû à la date de sa résiliation.

c. Extinction du contrat de location - conséquences

Lorsque le contrat obligatoire d'une année parvient à échéance et que le Client souhaite ultérieurement résilier le contrat de location, et sous réserve que le Client ne souhaite pas racheter le Site Internet en location, ce dernier ne sera plus hébergé, et la Charte Graphique, le développement spécifique et les contenus non fournis par le Client resteront la propriété de Weblease qui disposera donc d'un droit de suspension et/ou de suppression.

3. Annulation par Weblease

Weblease se réserve le droit de résilier, sans formalité et sans indemnité, le présent contrat en cas de non-respect de l'une des clauses de ces conditions générales de ventes. Le client n'ayant pas respecté ces conditions générales supporte toutes les conséquences de la résiliation.

Dans tous les cas, le Client ne peut prétendre à une indemnisation, des dommages et intérêts.

ARTICLE 12 GARANTIE

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le Bon de Commande signé et accepté par le Client.

1. Vérification de la commande

Le Client doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre au prestataire les dysfonctionnements constatés. Weblease s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations.

Toutefois, l'obligation de garantie de Weblease est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- dus à une mauvaise utilisation du Client ;
- suite à une intervention du Client ou d'un tiers autre que Weblease ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du Client.

2. Délai de garantie

Conformément à l'Article 9.3, le Client dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 13 CONTRAT DE MAINTENANCE

La présente clause de maintenance s'applique spécifiquement pour la vente d'un Site Internet. Elle est incluse d'office dans les tarifs d'une location de Site Internet.

1. Champ d'application

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Weblease toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement de maintenance de son site internet en connaissance de cause.

La maintenance n'assume que les mises à jour des produits installés et ne concerne que le site internet dont les noms de domaine sont précisés dans le contrat.

La maintenance comprend :

- la mise à jour régulière du CMS WordPress, du thème utilisé ainsi que des extensions à leur dernière version ;

l'optimisation basique de la base de données ;

la sauvegarde des pages et de la base de données ;

les mesures préventives qui sembleront nécessaires au PRESTATAIRE afin de garantir la stabilité, la cohérence et la sécurité du site sans avoir à obtenir l'accord préalable du Client.

La maintenance n'inclut pas :

- les modifications ou ajout de pages, articles, textes, images, vidéos, sons, etc... ;
- l'optimisation de la banque d'images : le Client est tenu de supprimer les médias en plusieurs exemplaires qu'il aura lui-même insérées et de vérifier qu'il a correctement nommé chaque média (sans accents) ;
- la résolution de problèmes suite à une mauvaise manipulation du Client ;
- la résolution de problèmes suite à l'ajout d'extensions par le Client ;
- la résolution de problèmes de sécurité de type intrusions malveillante de tiers, vol et détournements éventuels de mots de passe, site hacké ou piraté,...

2. Modalités d'intervention

Lorsque le contrat de maintenance est souscrit par le Client, le Prestataire ira visiter au minimum une (1) fois par mois l'espace d'administration de son site internet afin de procéder aux vérifications préventives. Les mises à jour incluses dans la maintenance se feront au moment le plus adéquat, jugé par le Prestataire et dans l'intérêt du site internet du Client.

3. Durée du contrat et reconduction

Le contrat de maintenance est obligatoirement conclu pour une durée de un (1) an après la mise en ligne par Weblease. Passé ce délai, le Client n'est nullement tenu de reconduire un contrat de maintenance avec Weblease. A la fin du contrat, Weblease se réserve le droit de proposer un nouveau devis avec ses nouvelles tarifications ou de ne pas reconduire le contrat.

Pour procéder à la reconduction du contrat, Weblease notifiera par courriel le Client selon la date anniversaire du renouvellement et selon le calendrier suivant :

- 1er rappel : J – 15 jours
- 2ème rappel et fermeture de la maintenance : jour J
- Arrêt de la maintenance : J + 15 jours

Cette notification sera faite par courriel uniquement et sera adressée au contact de facturation (adresse de courriel à tenir à jour, sous la responsabilité du Client).

Il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le paiement soit effectivement reçu par le Prestataire avant expiration du contrat de maintenance précédent.

4. Résiliation du service de maintenance

Le contrat de maintenance ne peut être résilié avant l'échéance du terme, à l'initiative de l'une des parties sans le consentement de l'autre partie, sauf en cas de force majeure. En cas de

consentement mutuel de résiliation de contrat, le Client ne pourra prétendre au remboursement par le Prestataire des sommes déjà versées.

a. Défaut de règlement

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, Weblease ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Ce dernier reçoit un courriel de notification de fermeture de la maintenance à la date d'anniversaire de celle-ci. L'arrêt définitif de la maintenance interviendra à J + 15 jours selon la date anniversaire du renouvellement et Weblease enverra un courriel pour informer de l'arrêt de la maintenance pour défaut de paiement.

Si le Client souhaite réactiver la maintenance après J + 15 jours, un supplément pour interruption de service sera appliqué. Le contrat de maintenance sera remis en service, une fois toutes les sommes perçues par le Prestataire (prix du contrat de maintenance auquel s'ajoute le supplément pour interruption de service).

b. Non-respect des obligations du Client

Le non-respect par le Client de ses responsabilités stipulées dans l'Article 7.9 du présent contrat entraînera le droit pour Weblease d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat de maintenance, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels Weblease pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Weblease des sommes déjà versées.

c. A l'initiative de Weblease

Weblease pourra mettre fin au contrat arrivé à son terme par mail avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 1 mois avant la date anniversaire, sans justification à donner et sans droit à indemnités. Le Client ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées.

Si Weblease résilie le contrat suite au non-respect des obligations du Client et ayant entraîné préjudice pour le Prestataire, celui-ci se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par Weblease.

5. Mise à jour des données personnelles

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

ARTICLE 14 NON-SOUSCRIPTION AU SERVICE DE MAINTENANCE

1. Champ d'application

Si un contrat de maintenance n'est pas pris ou reconduit par le Client, la responsabilité de Weblease envers le site internet du Client est totalement dérogée.

Les mises à jour du CMS WordPress, du thème et de tout module installé sur le site internet deviennent à la charge du Client. Etant donné que le Client devient le seul administrateur de son site internet et qu'il peut faire des erreurs, la stabilité du site internet n'est pas garantie dans le temps.

2. Licences premium

Le Client devra éventuellement acheter les licences premium du thème et des plugins utilisés pour effectuer lui-même leurs mises à jour d'une part et, d'autre part, assurer la compatibilité du thème utilisé avec les dernières versions de WordPress.

3. Mots de passe

Une fois le contrat achevé et le site internet mis en ligne, et seulement dans le cas où un contrat de maintenance ne serait pas souscrit, il est recommandé au Client de modifier les mots de passe qui donnent accès à son site. Weblease décline toute responsabilité en cas de dommages subis si le Client n'a pas changé ses codes d'accès.

4. Intervention suite à problème technique

Si aucun contrat de maintenance n'a été souscrit par le Client ou s'il n'a pas été reconduit et en cas de problème technique ultérieur, ou si le site devait être installé à nouveau sur le serveur d'hébergement, un nouveau devis sera établi par Weblease pour résoudre et réparer le problème constaté. Le Client sera libre d'accepter ce devis ou de choisir un autre fournisseur.

ARTICLE 15 GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

1. Formation de base

Généralement, une formation de base est incluse par Weblease dans le cadre de la vente de création et/ou refonte site internet et de location. Cette formation doit permettre au Client d'ajouter sur son site des articles, des pages et/ou d'effectuer des modifications de textes, ajout/suppression de photos, etc... En aucun cas, cette formation ne prétend apporter une formation complète à la création et à la gestion de site internet sous WordPress ou aux langages de programmation.

Toute formation de base prévue dans le devis initial devra être effectuée par le Client dans un délai de trois (3) mois après la livraison du site internet. A la demande du Client, Weblease peut lui proposer par la suite d'autres formations complémentaires sur devis.

2. Limites de responsabilité

Weblease n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le Client ou par toute autre personne ne travaillant pas pour Weblease.

Le Client, ou la personne désignée par lui, administrant le site internet par l'ajout de pages, d'articles et de médias est tenu de tenir en bon ordre la bibliothèque de médias. Le Client

doit notamment supprimer les images en plusieurs exemplaires ou inutilisées. Afin de pouvoir garantir une bonne stabilité dans les sauvegardes du site internet, le Client prendra notamment garde à ne pas nommer les images avec des accents. Le Client a une obligation d'auto-contrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. Weblease ne sera en aucun cas responsable de la perte de données suite à une négligence du Client.

En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du Client, Weblease facturera d'office au Client les heures de maintenance qui auront été nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site.

Weblease décline toute responsabilité quant au bon maintien du site internet si le Client réalise lui-même les mises à jour de WordPress, du thème et/ou des plugins utilisés. Si le site internet venait à subir quelques dommages suite à l'intervention du Client, Weblease émettra une facture correspondante aux travaux nécessaires pour le bon rétablissement du site internet.

Le Client qui interviendra sur le code source le fera à ses risques et périls et Weblease ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement du site.

Weblease décline toute responsabilité dans le cas où les interventions de maintenance devaient s'avérer impossibles à effectuer du fait de la gravité des dommages subis suite aux modifications faites par le Client sur le site internet.

ARTICLE 16 PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. Dans le cadre d'une Vente de site Internet, les travaux réalisés restent l'entière propriété de Weblease jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante. Ainsi, durant ce laps de temps, Weblease conserve la propriété de la Charte Graphique, du développement spécifique ainsi que des contenus insérés sur le Site du Client et que ce dernier n'a pas fourni. Cela peut permettre à Weblease de se prévaloir d'un droit de suspension ou de suppression si la responsabilité du Client est engagée (défaut de paiement, mauvaise foi, etc.) et cela sans préjudice des droits à tous dommages-intérêts auxquels Weblease pourrait prétendre.

Le transfert de propriété de Weblease vers le Client s'effectue à compter du règlement du solde restant dû par le Client. La responsabilité de Weblease sera en conséquence entièrement dérogée à partir de la livraison du site internet. Le Client est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration. Le cas échéant, Weblease ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet, sauf conditions particulières.

2. Dans le cadre d'une location de Site Internet, Weblease conserve la propriété de la Charte Graphique, du développement spécifique ainsi que des contenus insérés sur le Site du Client et que ce dernier n'a pas fourni. Ces droits seront mis à disposition

du client durant toute la durée du contrat dans le cadre d'une location. En contrepartie, le Client s'engage à assurer lui-même et à ses propres frais la défense et la sécurité desdits droits. Dans le cadre d'une vente de création/refonte d'un site internet, cette propriété est transférée au client au règlement des soldes.

ARTICLE 17 INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Weblease se doit d'avertir le Client dans les plus brefs délais de son incapacité. En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Weblease se réserve le droit de rompre les contrats en cours, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités.

ARTICLE 18 DIVERS

1. Confidentialité

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

2. Cas de force majeure

Si l'exécution du Contrat, ou toute obligation incombant à Weblease au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait notamment d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstances hors du contrôle de Weblease (« Cas de Force Majeure »), alors Weblease, sous réserve d'une prompt notification au Client, saura être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation, ou perturbation.

Dans le cadre d'une location, le Client sera de la même manière dispensée de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleures efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessées ou été supprimées. La Partie affectée par un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppressions ou de rétablissement de cas de force majeure. Si les effets d'un cas de force majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le Contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

3. Tolérances

Il est formellement convenu que toute tolérance ou le fait pour Weblease de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations, durant l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent Contrat, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation ni valoir modification du présent Contrat ni générer un droit quelconque.

4. Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres stipulations. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et l'objet du contrat.

ARTICLE 19 ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET PERMANENCE

Weblease s'engage à maintenir une permanence téléphonique pour tout problème occasionné par ou sur le Site durant les horaires d'ouverture des locaux, du lundi au vendredi de 09h00 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf jour férié, pont...), joignable au tél: +33 7 60 42 57 87 ou par mail à contact@weblease.io .

ARTICLE 20 LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est soumis à la loi française. Toute contestation relative à la conclusion, à l'exécution et à l'interprétation du présent contrat non résolue à l'amiable entre les parties sera soumise à la juridiction du Tribunal d'Instance et/ou de Commerce dont la compétence est reconnue expressément.

Fait à _____, le _____, en deux (2) exemplaires.

Weblease

Pour: Weblease

Nom: Farh Clara

Qualité : CEO

Signature :

Le Client

Pour:

Nom:

Qualité :

Signature :